

Dirigeants : le point sur vos avantages en nature

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 14/01/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 14/01/2020

Il est relativement fréquent que le coût de la location du véhicule du dirigeant soit pris en charge par la société, ou encore que cette dernière mette à sa disposition un téléphone et un ordinateur portables. Plus rarement, elle peut aussi prendre en charge son logement. Comment devez-vous gérer ces « avantages en nature », tant au niveau de l'entreprise qu'à votre niveau ?

Définir les avantages en nature

Un avantage. Si vous utilisez à des fins personnelles un bien appartenant à l'entreprise, ou si cette dernière prend en charge une dépense qui vous incombe normalement, vous bénéficiez d'un « avantage en nature ou en espèces ». Parmi les exemples courants d'avantages en nature, on retrouve la mise à disposition d'un véhicule, pour l'usage que vous en faites à titre privé, la mise à disposition d'outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), comme un smartphone, un ordinateur, etc.

Pour vous...

{ABONNEZ-VOUS}

Evaluer les avantages en nature

Par principe, différentes méthodes peuvent être utilisées. Que ce soit pour calculer le montant de vos revenus, avantages compris, qui seront soumis à l'impôt, ou pour déterminer le montant des avantages qui pourront être admis en déduction au niveau de l'entreprise, il faut procéder à leur évaluation. Pour ce faire, différentes méthodes existent, en fonction de la nature des avantages concernés. Sauf pour certains dirigeants...

Valeur réelle...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]